

ArcelorMittal
Construction Caraïbes

Particuliers & Professionnels
www.amc-caraibes.com

Site de Saint-Martin
Lot Savane Activité • 97150 Saint-Martin
Tél. : 0590 52 98 02 • Fax : 0590 51 07 59

MOBALPA

Unique, comme vous.

SHOWROOM A BELLEVUE
Cuisines, Salles de bain,
aménagements d'intérieurs sur-mesure

Du lundi au vendredi
9h-12h30 / 14h-18h.
Le samedi 9h-12h.
Sur rendez-vous
en dehors de ces horaires
0590 51 26 79
mobalpa@domus-sxm.com
f Mobalpa Saint-Martin

0,50 €

Mercredi 7 avril 2021 - N° 3800

LePélican

Le Quotidien de l'île de Saint-Martin, Antilles Françaises

St. Jean-Baptiste de la Salle

La Savane
6h - 22h

Sandy Ground
7h - 17h



Une web radio créée par les jeunes pour les jeunes



Photo © Agathe Mathieu

Depuis quelques mois, les membres de **Jeunesse Soualiga** enregistrent dans les locaux de l'association des émissions sur leur **chaîne JFC Web Radio**, dont le lancement va avoir lieu très prochainement. Une façon de donner **la parole à la jeunesse** en abordant des thèmes qui la touche de près.

LIRE EN PAGE 2

POLITIQUE

Conseil
territorial : les
orientations
budgétaires
de la
Collectivité

PAGE 3

CULTURE

Interview
décalée avec
le chanteur
Tweny
Montana

PAGE 8



ECOFIP
Ingénierie & Financement Outre-Mer

Spécialisé dans le financement en défiscalisation industrielle pour les entreprises



Taï GHZALALE
tg@ecofip.com

Josette
PIERRE-LOUIS
jpl@ecofip.com

05 90 323 053
06 90 889 175

Cours
du dollar

1€ = 1.1825 \$
1\$ = 0.8457 €



Agence ECOFIP Îles du Nord : Immeuble du port
BP 405 - Marigot - 97150 Saint-Martin, Local B4, 1er étage

Une web radio locale créée par les jeunes pour les jeunes

SOCIÉTÉ. Depuis quelques mois, les membres de Jeunesse Soualiga enregistrent dans les locaux de l'association des émissions sur leur chaîne JFC WebRadio, dont le lancement va avoir lieu très prochainement. Une façon de donner la parole à la jeunesse en abordant des thèmes qui la touche de près.



Thaliya, Néhémie, Chelsea, Idryssa et Thalie ont animé la dernière émission. Photo © Agathe Mathieu

AGATHE MATHIEU

J eudi dernier, c'était la première de leur nouvelle émission « Girls Talk ». Elles étaient cinq autour de la table pour animer une émission sur les codes vestimentaires dans les établissements scolaires : deux animatrices, et trois intervenantes dont la vice-présidente de l'association Idryssa, professeure au collège Mont des Accords venue parler de son expérience. Pendant une heure, elles ont discuté et débattu de la légitimité du règlement des établissements scolaires, son application, son aspect parfois discriminatoire et la place de la femme dans la société. A la régie, les garçons, en charge de la partie technique, ont assuré le bon déroulement de l'émission : le lancement du jingle, les pauses publicitaires, la diffusion sur les

réseaux sociaux..., etc.

L'exercice n'était pas évident pour tout le monde mais tous se retrouvent avec plaisir à chaque émission. « Certaines fois on est plus stressés que d'autres mais on commence à avoir un peu l'habitude de parler devant un micro », nous confie Thalya. Car le projet remonte à bien avant le confinement. Jean-Marc Gervais, le président et fondateur de Jeunesse Soualiga, association qui acte en faveur de la jeunesse, emmenait régulièrement les jeunes dans une radio locale pour qu'ils puissent s'exprimer sur différents sujets. En 2020, l'initiative s'est arrêtée avec le covid. Jean-Marc et les jeunes ont alors eu l'idée de créer leur propre web radio. L'argent qui était réservé à l'organisation du bal de fin d'année, annulé en raison des restrictions sanitaires, a pu être utilisé pour acheter une partie du matériel. Micros, lumières,

table de mixage, caméras... les locaux de l'association à Concordia ressemblent désormais à un véritable studio radio.

TROIS ÉMISSIONS PROPOSÉES

Formés à l'enregistrement et au montage par le président de l'association, les jeunes gèrent maintenant tout de A à Z. « Ils choisissent et préparent les sujets, trouvent les intervenants et animent l'émission en français et en anglais », explique Jean-Marc Gervais. « Je suis juste à la régie pour les aider lors des enregistrements », précise-t-il. A chaque émission, un professionnel vient apporter un éclairage sur le sujet abordé. Deux ou trois membres de l'association viennent aussi donner leur avis et enrichir le débat. « On traite de sujets d'actualité, parfois de sujets tabou... L'idée est d'éviter les non-dits et d'apporter des réponses à ceux qui n'ont pas forcément la démarche d'aller poser les questions eux-mêmes aux professionnels », précise Jean-Marc. Trois émissions seront proposées régulièrement : « Say what you wanna say », « EtixEco » et « Girls Talk ». Diffusées sur Facebook, Youtube et Anchor, elles seront bientôt disponibles en podcasts et consultables par tous.

Jean-Marc Gervais souhaite communiquer sur les prochains thèmes abordés afin d'inviter les jeunes qui le souhaitent à venir s'exprimer ou poser des questions. « Je veux vraiment les mettre en valeur et leur permettre de s'exprimer », explique le président de l'association. « Ils sont la voix de la jeunesse ». ■

ils ont dit...



Jérémie, 18 ans, animateur de l'émission

« Say what you wanna say »

« Avant le confinement j'allais déjà une heure par semaine à la radio. Avec cette web radio, c'est plus flexible, on a plus de liberté. C'est notre radio, on choisit nos sujets, nos horaires. En général au lycée on a le mardi ou le jeudi après-midi libres donc on peut venir pour les enregistrements. »



Chelsea, 17 ans, animatrice de l'émission « Say what you wanna say » et « Girls Talk »

« J'ai rejoint le projet en novembre dernier. Je fais l'école à la maison donc je peux m'organiser assez facilement pour venir. Ça me plaît beaucoup car on peut avoir une conversation avec la jeunesse de Saint-Martin, avoir un dialogue. On parle de sujets qui nous touchent. Par exemple on a déjà parlé de la cyber-sécurité et des maladies sexuellement transmissibles. Je trouve aussi que la dimension digitale du projet est intéressante. » ■



À la régie, les garçons étaient aidés par Jean-Marc Gervais, le président de l'association. Photo © Agathe Mathieu

CONSEIL TERRITORIAL : les orientations budgétaires de la Collectivité

POLITIQUE. Les conseillers territoriaux de la Collectivité de Saint-Martin se sont réunis en séance plénière le 31 mars dernier. A l'ordre du jour, les orientations budgétaires 2021.



Le 31 mars dernier, les élus se sont réunis sur le thème principal des orientations budgétaires 2021.

Photo © DR

GRÉGORY ROHARD

Les conseils territoriaux rythment la vie du territoire. C'est en son sein que sont prises et votées les délibérations majeures concernant les affaires de la Collectivité. Le 31 mars dernier, les élus se sont réunis sur le thème principal des orientations budgétaires 2021. « *Un débat qui précède la discussion que nous aurons dans 15 jours sur le budget* », a expliqué le Président Daniel Gibbs annonçant ainsi le vote de ce dernier le 12 avril prochain. Avant de passer au programme d'investissement 2021-2023 dit « *ambitieux mais réaliste* », le Conseil Territorial est revenu sur le contexte financier de l'année 2020. Une année marquée par la crise sanitaire et le maintien de mesures restrictives maintes fois dénoncées par le Président de la Collectivité Daniel Gibbs et qui

engendrent « *des conséquences économiques et sociales... catastrophiques* ». Ainsi la Collectivité assiste à une hausse de demande de RSA et une baisse des recettes fiscales de près de 20 millions d'euros « *causée par la pandémie* ». Elle enregistre notamment une baisse de près de 5 millions d'euros sur la TGCA et de 7 millions sur l'impôt sur les sociétés par rapport à 2019. Cependant, la Collectivité indique que sa situation financière demeure « *plus que correcte* ». Marie-Dominique Ramphort, élue en charge des affaires financières de la Collectivité, a expliqué, tableaux à l'appui et par le menu, que « *globalement les charges de fonctionnement sont maîtrisées* ». « *La collectivité de Saint-Martin dispose de finances saines, contrairement à certains clichés et idées reçues parfois véhiculés dans quelques bureaux hors-sol... Notre capacité de désendettement est ainsi deux fois meilleure que la moyenne des collectivités*

françaises», a par ailleurs insisté sur ce point le Président Daniel Gibbs.

« D'ICI FIN 2023, CE SONT PLUS DE 153,8 MILLIONS D'EUROS QUI SERONT DÉPENSÉS DANS LES CHANTIERS DE LA COLLECTIVITÉ »

Dans le cadre des débats sur l'orientation budgétaire, l'outil de pilotage financier et politique 2021-2023 a été présenté. Avec le plan pluriannuel d'investissement (PPI) jugé « *ambitieux mais réaliste* » par la Collectivité, ce sont plus de 153,8 millions d'euros qui seront dépensés dans les chantiers de la Collectivité d'ici 2023 dont 37,3 millions de crédit d'investissement pour l'année 2021. Un budget qui s'explique « *par la poursuite des chantiers liés à la reconstruction* » post-Irma mais également par « *la construction d'infrastructures nouvelles et d'aménagements nouveaux* »,

informe la Collectivité. Dans le détail, 41,2 millions d'euros seront fléchés vers les établissements scolaires, 25 millions sur les équipements sportifs, 11 millions sur l'aménagement du Front de mer, 9 millions sur les travaux routiers, 5,13 millions sur l'éclairage public ou encore 5,5 millions pour l'aménagement du pôle touristique de Grand Case et l'embellissement de l'espace public. En 2021, les subventions destinées au financement des projets de la Collectivité de Saint-Martin représentent 47% des recettes d'équipement soit près de 30 millions d'euros et l'autofinancement s'élève à 10 millions d'euros soit 16%. Sur le PPI 2021-2023 les subventions s'élèvent à 92 millions d'euros. 47 M€ de subventions d'Etat et 45M€ via les Fonds européens. Le reste à charge pour la Collectivité de Saint-Martin culmine à 65,4M€ selon les prévisions. ■

Motif impérieux : Daniel Gibbs tenace

Le Président de la Collectivité s'est une nouvelle fois exprimé sur le maintien des motifs impérieux. Il souhaite des assouplissements dans les semaines à venir. « (...) Si Saint-Martin figurait dans les statistiques nationales (...) on s'apercevrait que nous sommes désormais parmi les cinq territoires français les moins impactés par l'épidémie. (...) Il est donc indispensable, voire vital, de lever au plus vite ce carcan des motifs impérieux, qui détruit notre économie touristique... et notre économie tout court ! Ce maintien des motifs impérieux menace la pérennité de nos établissements hôteliers et celle de toutes les entreprises qui, directement ou

indirectement fonctionnent grâce au tourisme. Ce maintien des motifs impérieux offre aux Saint-Martinois une seule perspective : celle d'une assignation à résidence sans fin (...) Mais nous ne pouvons rester immobiles jusqu'aux grandes vacances, et nous paupériser à petit feu... Nous demandons donc, et dès les deux semaines à venir, des assouplissements pragmatiques :
- augmentation de la capacité locale de dépistage et mise en place -enfin !- de tests salivaires rapides,
- augmentation des capacités de vaccination et ouverture immédiate de la vaccination à toutes personnes volontaires,

quelque soit la tranche d'âge, au-dessus de 30 ans.
-rétablissement des tests antigéniques pour rejoindre l'Hexagone et les Antilles,
- levée des motifs impérieux pour les déplacements familiaux et professionnels vers la Guadeloupe, où la situation tend à nouveau à s'améliorer...
• Pour les provenances nationales et internationales, levée des motifs impérieux, maintien des tests PCR pour l'arrivée sur le territoire, et maintien du protocole sanitaire à l'arrivée et à 7 jours. » ■



UN WEEK-END PASCAL AGITÉ

En ce week-end de Pâques, toujours un peu agité, plusieurs contrôles routiers ont été menés par la gendarmerie. Une dizaine d'alcoolémies délictueuses ont été sanctionnées. Par ailleurs, 4 accidents ont eu lieu au cours du week-end, sans gravité mais «mettant en cause des comportements dangereux des conducteurs (alcool, drogues)», rapporte la gendarmerie. En fin de semaine dernière, la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin invitait la population mais aussi les débits de boissons à la prudence et au respect des mesures sanitaires durant le week-end pascal. «Il y aura le temps de la pédagogie et celui de la répression. Je n'aurai aucun état d'âme à fermer un établissement qui ne respecterait pas les mesures en vigueur», a prévenu le Préfet Serge Gouteyron. Des contrôles ont été menés en ce sens dans les établissements recevant du public et la Préfecture devrait statuer sur leur sort dans les prochains jours. Sur les plages en revanche, les campeurs n'ont pas été au rendez-vous comme les années précédentes. Quelques tentes ça et là mais pas de gros rassemblements. Les consignes sanitaires semblent en tout cas avoir été respectées, indique la gendarmerie qui n'a pas eu à intervenir pendant le week-end. ■



la météo DE LA SEMAINE

MERCREDI 07	JEUDI 08	VENDREDI 09	SAMEDI 10	DIMANCHE 11	LUNDI 12	MARDI 13
23° / 29°	23° / 29°	24° / 25°	23° / 25°	24° / 25°	25° / 25°	25° / 26°
▲ 25 km/h	▲ 30 km/h	▲ 30 km/h	▲ 25 km/h	▲ 20 km/h	▲ 20 km/h	◀ 15 km/h



Pharmacie de garde : Horaires des dimanches & jours fériés : de 10h à 12h et de 17h à 18h
du 3 avril au 10 avril : **HOWELL CENTER - 0590 87 99 46**
du 10 avril au 17 avril : **LAGUNE - 0590 87 20 00**



Médecin de garde : 0590 87 51 58
En cas de symptômes ressemblant
au coronavirus composez le 15

PHOTO DU JOUR

Photo © DR



UN BEAU TRIATHLON

Une cinquantaine de participants ont pris part au Sunset Mini Triple Triathlon ce week-end au départ de Beacon Hill. Retrouvez les détails et les résultats de la course dans notre édition du mercredi 14 avril. ■

3ème édition du projet DAPA

SOCIÉTÉ. La troisième édition du dispositif de découverte des activités de plein air (DAPA) s'est tenue la semaine dernière. Près de 250 enfants issus des quartiers politiques de la ville ont pu profiter des joies de la mer et du sport, encadrés par des associations sportives et sous la houlette du Club Nautique de Saint-Martin.



Photos © Grégory Rohard

GRÉGORY ROHARD

Fin 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DJSCS) a lancé un appel à projets pour garantir l'accès aux activités de plein air à tous les enfants. Sélectionné, le Club Nautique de Saint-Martin a mis en place le projet Découverte des Activités de Plein Air (DAPA), pour lequel l'Etat a alloué une enveloppe de 110 000 euros. Un budget qui permet au CNSM, présidé par Bülent Gülay, d'organiser des vacances sportives et sur-mesure en partenariat avec des associations du territoire. A l'occasion de la troisième édition du dispositif qui s'est tenu la semaine dernière, près de 300 jeunes venus des quartiers politiques de la ville ont pu profiter pendant trois jours des activités mises en place par l'organisation sur la plage de Friar's Bay. Au programme : de la voile avec le club nautique de Friar's Bay, de la boxe avec ABC Instersport, du beach tennis avec le Kakao Beach Tennis mais également du canoë-kayak et de l'aisance aquatique pour aider les jeunes à appréhender le milieu. Trois journées qui «resteront gravées dans la mémoire de ces jeunes», espère Marc Fabre, directeur de la DJSCS. ■



Les jeunes ont pu profiter des activités encadrées par les associations.
Photo © Grégory Rohard



Marc Fabre, le directeur de la DJSCS (à gauche) a visité le dispositif.
Photo © Grégory Rohard



Jusqu'à preuve du contraire

JUSTICE. Ils fêteront leur 19ème et 23ème année dans quelques mois. Un jeune couple était entendu le 25 mars dernier au Tribunal de proximité de Saint-Martin. Ils étaient notamment suspectés de se livrer au commerce de stupéfiants.

GRÉGORY ROHARD

Quelques sachets de graines, près de 70 grammes de cocaïne, du cannabis en petite quantité, une chambre de culture, une balance électronique et pas moins de 720 euros en liquide. En somme, le nécessaire pour démarrer une activité aussi lucrative qu'illégale. C'est ce que les gendarmes ont découvert au domicile de T.D, résidente de Saint-Barthélemy, lors d'une perquisition et alors qu'ils enquêtaient sur des produits de contrefaçon. Une découverte qui pourrait sembler accablante mais le jeune couple a adopté une défense particulière, toute en candeur. A ce jeu, T.D a rivalisé de naïveté à la barre du tribunal. Les graines, « *ce sont des fleurs* » ou alors peut-être « *des carottes, des oignons* ». Elle l'ignore car de toute façon ces graines, expertisées comme étant des semences de chanvre (cannabis), ne lui appartiennent pas. « *On me les a données* », explique-t-elle. Concernant le cash, ce sont « *ses économies* ». Pour ce qui est de la chambre de culture, elle appartient certainement à des anciens locataires et la balance lui sert à peser des bijoux. Lorsque les magistrats l'interrogent alors sur la cocaïne, elle rétorque simplement : « *j'ai le droit de ne pas répondre ?* ». La prévenue reconnaît néanmoins que les quelques grammes d'herbe sont bien les siens et qu'ils sont destinés à sa consommation personnelle. « *Je fume depuis que j'ai 14-15 ans* », précise la jeune T.D qui se dirige vers une carrière de pilote d'avion tandis qu'elle semble mener tout le monde en bateau. Dans son téléphone, les enquêteurs retrouvent des notes qu'ils jugent intéressantes. Des prénoms suivis de chiffres. « *Ce sont des amis à qui je prêtais de l'argent* », se défend T.D, altruiste, et non des dettes que des « *amis* » auraient pu accumuler. Les gendarmes retrouvent également une photo d'elle exhibant un sachet rempli « *d'une substance verte* » et fumant une « *cigarette artisanale* ». Mais là aussi la réponse est toute trouvée. « *Ce sont des épices libanaises* », explique la jeune femme qui, pour prouver sa bonne foi, en a amené un paquet à l'audience à l'attention des magistrats, dubitatifs.



720 euros en numéraires ont été retrouvés lors de la perquisition.
Photo d'illustration © DR

IL TROUVE UN SAC DE COCAÏNE SUR LA PLAGE

Vient le tour de son petit ami, S.P, qui reconnaît que la cocaïne lui appartient. Il l'aurait ramassée sur la plage. « *J'avais vu quelqu'un sur la plage cacher de la cocaïne... je l'ai prise... je voulais faire de l'argent* », explique-t-il. S.P, qui affiche déjà un casier judiciaire fourni de quelques mentions, reconnaît en avoir vendu pour 200 euros. Au terme de cette audience, un brin surnaturelle, T.D a été relaxée pour le fait d'offre ou cession de stupéfiants mais a été reconnue coupable pour usage et détention. Elle a été condamnée à une amende de 400 euros et devra s'acquitter d'un stage de sensibilisation à la consommation de stupéfiants. S.P a pour sa part été condamné à une peine aménageable de 6 mois de prison. Le Tribunal a en outre ordonné la confiscation des scellés. Dans ses réquisitions, le vice-procureur a soulevé des erreurs de procédure, préalables à la présentation des deux jeunes devant la magistrature. La garde à vue aurait duré plus longtemps que nécessaire. En toute fin d'audience, T.D a part ailleurs expliqué avoir signé l'autorisation de perquisition « *sous la contrainte* ». « *La gendarme m'a dit que si je ne signalais pas, je partais en garde à vue* », a-t-elle dénoncé. ■

CABINET TACKLING ASSURANCES

A votre service depuis 1954

- Multi risque Habitation
- Propriétaire non occupant
- Multi risque commerçant
- Responsabilité civile professionnelle
- Décennale
- Dommages ouvrages
- Assurance véhicule
- Assurance santé (mutuelle)
- Garantie de prêts

BELLEVUE
0590 87 77 45

Ouvert non-stop
du lundi au vendredi de 8h à 16h

PORT DU MASQUE À L'ÉCOLE : professionnels de santé et thérapeutes alertent les autorités

SOCIÉTÉ. Une quarantaine de professionnels de santé et thérapeutes s'inquiètent des conséquences du port du masque à l'école primaire. En soutien au collectif « Non au port du masque obligatoire à l'école primaire », ils ont co-signé une lettre ouverte et appellent les autorités à laisser le choix aux parents.



Mobilisation contre le port du masque à l'école le 02 mars dernier devant la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Photo © Grégory Rohard

GRÉGORY ROHARD

« **P**ar cette lettre, en tant que professionnels de santé et thérapeutes, nous apportons notre plein soutien au collectif citoyen « Non au port du masque obligatoire à l'école primaire ». En effet, notre vocation est de promouvoir la meilleure santé possible à la population en lui fournissant les informations et outils à notre disposition lui permettant de constituer un consentement libre et éclairé. Nous sommes donc pour la liberté de choix. Or, cette mesure restrictive a été imposée et les informations fournies pour la justifier se limitent à la transmission du SRAS COV 2, en omettant les risques qu'ils peuvent engendrer dans les autres domaines. Nous rappelons que la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie (OMS). Ainsi, afin de peser la balance bénéfices/risques convenablement, il nous semble indispensable que l'ensemble des informations soient données. Il nous apparaît manifeste que le coût de cette balance bénéfices/risques est pour le moins discutable. En effet, le port du masque imposé à des enfants âgés de 6 à 11 ans peut présenter des risques néfastes sur la santé qui doivent être pris en compte. Des études scientifiques sérieuses démontrent que le port prolongé des masques chez les enfants peut induire des effets délétères sur leur santé physique et mentale : maux de tête, fatigue et somnolence, sensation d'étouffement, malaise, inconfort, difficulté à se concentrer, troubles de l'apprentissage, irritabilités, tristesse, réticence à fréquenter l'école, troubles du sommeil, angoisses... Nous alertons sur les effets psychosociaux inconnus du port du masque à long terme, car quand ceux-ci seront connus, il sera peut-être trop tard. Nous rappelons que les enfants appartenant à cette tranche d'âge sont très peu contaminés et très peu vecteurs de contamination du SRAS COV 2. De plus, le masque devient contre-productif si les précautions d'utilisation ne sont pas strictement appliquées. L'OMS précise que le fait de mal utiliser un masque peut accroître le risque de transmission. Or, il y a fort à penser que c'est le cas pour cette partie de la population. Qui plus est, son port de manière prolongé et ajouté à la température et l'humidité élevée de notre climat, fait que cela réduit incontestablement sa bonne utilisation. Il nous apparaît donc que nous sommes en droit de nous poser la question du bien fondé de cette mesure, ainsi que la cohérence de l'imposer 1 an après le début de l'épidémie. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Nous souhaitons donc rendre la responsabilité aux parents afin qu'ils puissent juger de ce qui leur semble bon ou pas pour la santé de leurs enfants. Nous appelons donc les autorités à réévaluer leur position afin de laisser le libre choix aux parents. Nous rappelons que l'un des premiers principes à respecter en médecine est « Primum non nocere » : en premier, ne pas nuire. » ■

Les signataires

Dr LARUELLE Marie – Oncologue
Dr LOUISIA Jacques – Urgentiste/Généraliste
Dr JEFFRY Louis – Gynécologue-Obstétricien
Dr EZOUHRI Mounir – Chirurgien
Orthopédiste
Dr MANICOM Olivier – Chirurgien
Orthopédiste
Dr DUMON Julien – Chirurgien Dentiste
Dr PICCIRILLO Patrice – Chirurgien Dentiste
Dr HUC Patricia – Biologiste médical
Dr MAC YOCK Line Stéphanie – Pharmacienne

BERNARDET Dominique – Infirmière
DUFFIEUX Soline – Infirmière
GOBERT Séverine – Infirmière
GOMBERT Jennifer – Infirmière
GOUJET Loïse – Infirmière
HAMEURY Florence – Infirmière
LAKE Alouska – Infirmière
MONIN Aurélie – Infirmière
PLEE Carine – Infirmière
QUINON Isabelle – Infirmière
STEPHEN Laticha – Infirmière
VALETTE Muriel – Infirmière
VIDAL Elsa – Infirmière

POPULO Magalie – Sage-femme
TCHERO Anne – Sage-femme
GONDARD Ludovic – Masseur-
Kinésithérapeute
LAUDE Quentin – Masseur-Kinésithérapeute
SAUCEDO Beatriz – Masseur-Kinésithérapeute
VANAGT Manuela – Masseur-Kinésithérapeute

PIANEL Virginie – Psychomotricienne

BOLLACHE Leila – Aide-soigante

BIET Sylvia – Psychologue
CASTINEL Myriam – Psychologue
FRANCILLETTE Anita – Psychologue
JEFFRY Arlene – Psychologue
SAUJOT Jérémie – Psychologue

BUISSON Monique – Hypnothérapeute
DAVIET Caroline – Hypnothérapeute

BOYER Olivier – Ostéopathe
VIAC Sébastien – Ostéopathe

POUILLARD-VIAC Mareva – Naturopathe ND

BERHAULT Carole – Réflexologue ■

Tweny Montana

L'interview décalée By Le Pélican



CULTURE. Régulièrement, un artiste se livre pour nous sur ses morceaux préférés, l'origine de sa passion pour la musique, ses envies musicales... **AGATHE MATHIEU**

SON HISTOIRE

Né à Saint-Martin, **Tweny Montana**, de son vrai nom Freddy Talien, a grandi en République Dominicaine. La musique a toujours eu une place très importante dans sa vie. Fan de musique caribéenne et de hip hop, Tweny Montana compose et enregistre ses propres chansons depuis l'âge de 10 ans. Après avoir été poussé par ses camarades à chanter lors du bal de promo de son lycée, il n'a plus jamais quitté la scène. Connu au sein de la communauté hispanique, il se produit régulièrement en partie hollandaise tout en continuant son métier de barbier. Le 30 avril, il sortira un nouveau single intitulé « **Vengo de abajo** » featuring BigOBlin, un artiste dominicain.



Ton premier contact avec la musique

En fait j'ai toujours aimé la musique, et j'ai toujours rêvé de composer mes propres chansons et mélodies... c'est magique de pouvoir exprimer un sentiment et de faire ressentir des émotions de différentes façons juste en ajoutant des paroles à une mélodie.

La première chanson que tu as apprise

La toute première chanson que j'ai apprise était « Hero » de Enrique Iglesias. J'avais seulement 8 ans et ça faisait rire tout le monde car je mettais beaucoup d'émotion à la chanter.

Ta définition de ton style musical

Ma musique est très colorée dans le sens où je m'essaie à beaucoup de genres musicaux différents. On peut dire que je suis un artiste de musique tropicale qui rappe et qui chante.

Ton meilleur souvenir de concert

J'ai chanté au bal de promo de mon lycée, c'était incroyable... Je me souviens de mes camarades qui chantaient avec moi et me faisaient me sentir une vraie star ! C'est quelque chose de vraiment spécial que j'aurai toujours dans le cœur.

Ton artiste préféré

Tory Lanez car j'adore la façon dont il s'approprie n'importe quel genre en y ajoutant son style et en rendant chaque morceau vraiment unique. C'est plus ou moins ce que j'aimerais faire mais dans un style latino.

Ta chanson préférée

Nuestro Sueño - Grupo Niche. J'adore cette chanson car c'est une de ces chansons qui ne vieillissent jamais. Elle a été écrite en 1988 mais quand on l'écoute on a l'impression qu'elle vient de sortir. Les paroles, la mélodie, chaque son est proche de la perfection. C'est le genre de chanson que je me vois bien écrire un jour, une chanson que les gens écouteront toujours 50 ans après.

Un morceau qui te fait pleurer

Tito Nieves - Fabricando Fantasía. Cette chanson porte un message spécial car elle parle de la mort du fils de Tito. Ça me touche d'une manière un peu différente car j'ai perdu mon père et nous étions très proches. Je ne peux pas écouter cette chanson sans avoir envie de pleurer.

Un morceau qui te fait danser

Mc Hammer - Can't touch this. C'est un classique, impossible de l'écouter, peu importe votre âge, sans avoir envie de danser !



L'artiste avec lequel tu rêverais de travailler

De plein de manières différentes je suis très inspiré par Tory Lanez et Bad Bunny, donc ça serait vraiment un honneur de collaborer avec ces deux artistes.

Ton rêve le plus fou

Jouer à la cérémonie des Grammys et aussi en gagner un. Ça fait partie des rêves que j'ai en rapport avec la musique. J'adorerais aussi jouer à la Soccer World Cup, faire partie d'un film hollywoodien et peut-être un jour avoir un film basé sur ma vie. ■



SON ACTUALITÉ

En concert fin avril
au Soggy Dollar (Simpson Bay)
et El Ancla (Illidge Road).

Pour suivre son actualité, rendez-vous
sur sa page Facebook Tweny Montana.

On fait quoi ce week-end ?

SORTIES. Comme chaque semaine, voici un petit programme de sorties pour le week-end dans lequel chacun peut piocher ce qui lui plaît. **AGATHE MATHIEU**

Bateau électro

divertissement

La « Sunset Society » revient ce dimanche. Rendez-vous sur le catamaran de Supercat Charters de 13h à 19h pour écouter le son de Julian Prince, Cal Um, Nicolas Barcel, Jameson et Moses Daniel. 100\$ et open bar. ■



Soirée tatouage

divertissement

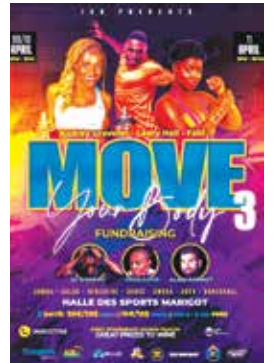
Le bar-lounge L'Instant situé sur le boulevard de Grand-Case propose une soirée tattoo flash ce vendredi soir à partir de 18h. L'artiste Croco Tattoo proposera des petits tatouages à 50\$/60\$ toute la soirée. Pas de pré-réservations, matériel stérile à usage unique. Le DJ Teddy Niglo sera aux platines avec ses percussions électroniques. ■



Trois jours de danse

sport

JSK Entertainemnt organise la troisième édition de « Move your body » à la Halle des sports du stade Vanterpool vendredi et samedi de 17h à 21h et dimanche de 15h à 21h. Au programme : zumba, salsa, danse africaine, danse, gwoka, soca et dancehall. Trois jours en musique sous la houlette des coachs Audrey Gravelot, Leary Hall et Fabi. Entrée : 20€/25\$ pour les trois jours, (10€/15\$ pour les jeunes, gratuit pour les 6-9 ans). ■



Projection en plein air

cinéma

L'hôtel Hommage, situé à la Baie Nettle, propose des projections sur la plage pour découvrir la sélection des films de la cérémonie des Césars 2021. Ce dimanche, c'est le film « Mignonnes » qui sera projeté à 18h. Entrée : 10€ (réservations sur Eventbrite, info +590 690 48 28 28). ■



MUSIQUE

Caroline Rivas représente Saint-Martin au concours "El que canta, canta"

La chanteuse, pianiste et accordéoniste Caroline Rivas, installée à Saint-Martin depuis l'année dernière, participe au concours "El que canta, canta" organisé par Sierralta Entertainment depuis Miami via l'application Club House.

Premier concours international audio hispanique en ligne, le "El que canta, canta" est financé par Miguel Cierralta, un producteur qui a découvert et propulsé de nombreux talents tels que Shakira ou Ricky Martin.

Suite aux pré-sélections qui ont permis d'auditionner des talents hispaniques à travers le monde entier, Caroline Rivas, auteur-compositeur interprète franco-colombienne, a été sélectionnée et représentera donc Saint-Martin.

Les auditions ont débuté lundi et Caroline sera auditionnée ce jeudi 8 avril à 21h en direct sur la plateforme Club House. Elle interprètera un morceau en piano-voix intitulé Adriano et composé pour la mémoire de son frère. Le concours est animé par l'artiste colombien Humberto Rodriguez et le jury composé de Juan Pablo Restrepo, le producteur Nicolás Tovar et la chanteuse vénézuélienne Alicia Banquez. Les chansons proposées sont uniquement en espagnol. Le public pourra également évaluer les participants via le compte instagram @elquecantacanta.

Le gagnant du concours remportera 1 000\$ pour le lancement de son premier single sur les plateformes numériques ainsi que des conseils en marketing et en production musicale. ■



Caroline Rivas.
Photo © DR



Le passé au présent : le Fort de Marigot

HISTOIRE. Il est la mémoire d'une histoire tourmentée, celle d'une île âprement disputée par des puissances européennes qui tentent au 17ème siècle de s'accaparer les routes maritimes de la région et des richesses des îles. Edifié sur les hauteurs de Marigot au 18ème siècle, le Fort Louis a été armé au fil des ans pour protéger les entrepôts du port où étaient notamment stockées les récoltes de canne à sucre et repousser les envahisseurs.

Le Fort Louis fut érigé en 1789 par le gouverneur Durat.

Photo © Christophe Seger



GRÉGORY ROHARD

Le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin, le navigateur espagnol Christophe Colomb accoste sur l'île. C'est une découverte pour le monde occidental. Il baptise l'île du nom du saint patron. Durant le XVIème siècle, grande époque des corsaires et des flibustiers, Espagnols, Français, Hollandais, Portugais, Anglais et Flamands convoient l'île pour ses mouillages protégés et ses dépôts salins. Cette dernière caractéristique lui vaut le surnom de Soualiga, Terre de Sel. Selon la littérature, les Espagnols furent les premiers à s'approprier l'île, mais par manque de moyens autant que d'intérêt pour cette île dépourvue d'eau douce, ils la délaissèrent. Les Hollandais, à la recherche d'une île escale qui pourrait aussi leur fournir du sel pour satisfaire la forte demande de la Métropole et de la colonie de New Netherland (île de Manhattan), mais aussi quelques familles françaises, venues de l'île voisine de Saint-Christophe pour y cultiver du tabac, s'y seraient alors peu à peu installés. Le gouverneur

hollandais de Saint-Eustache demanda au capitaine-major Martin Thomas de prendre possession de l'île de Saint-Martin en 1648. Le chevalier Philippe de Lonvilliers de Poincy, gouverneur de Saint-Christophe qui était alors le siège de l'administration coloniale française dans la région, y envoya aussitôt une trentaine d'hommes. Comme les Hollandais refusaient de laisser débarquer les troupes françaises, ces dernières revinrent avec 300 hommes sous la conduite de M. de Lonvilliers : les Hollandais ne purent s'opposer à ce débarquement et les deux parties signèrent rapidement une Convention, le 24 mars 1648, sur une montagne depuis lors nommée Mont des Accords.

ABANDONNÉ PUIS RESTAURÉ

Si les hollandais firent de Great Bay leur place forte en 1631, ce n'est qu'après la signature du traité de Concordia que les français envisagèrent d'organiser la défense du bourg de Marigot par quelques batteries de canons et un fortin de bois. Au fil des ans, la fortification n'a eu de cesse d'évoluer et de s'étendre. C'est à partir

de la deuxième moitié du XVIIIe siècle que la ville se développe véritablement sous l'impulsion du commandant Descoudrelles, nommé en 1764 à la tête de cette colonie française. Le fort, édifié en 1789 par le gouverneur Durat, successeur de Descoudrelles, assurait jusqu'à la fin du XIXe siècle la défense des entrepôts du port, où étaient stockées les productions locales (sel, café, sucre de canne, rhum). Laissé à l'abandon, le Fort

Louis est tombé en ruines. Il a ensuite été restauré au XIXème siècle avant d'être à nouveau délaissé. Pendant cette période, il a également été le siège de batailles entre Français et Anglais, ces derniers débarquant régulièrement d'Anguilla pour piller les entrepôts. Aujourd'hui les vestiges du fort et les pièces de canon dominent toujours le panorama de la baie de Marigot. ■

Un long travail de restauration

Tombé en désuétude, le Fort Louis a subi les affres du temps. Les structures en bois du Fort Louis ont disparu avec les années et au gré des événements climatiques. A l'initiative de l'association Fondation Historique et Culturelle de Saint-Martin, les premiers travaux de restauration ont débuté en 1989, renseigne Christophe Henocq dans la revue patrimoniale de l'île de Saint-Martin « Héritage » parue en 2010. En 1993 c'est au tour de l'association archéologique Hope Estate d'entreprendre avec la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) et le conseil régional de Guadeloupe un programme de mise en valeur du site. Le Fort Louis est protégé au titre des monuments historiques : c'est un des 3 monuments réglementairement inscrits « monument historique » de la partie française de Saint-Martin, avec l'ancienne caserne de Marigot, appelée ancienne prison, et la roche gravée de Moho. ■

La collectivité recherche des assistants familiaux pour accueillir des enfants à domicile

COMMUNIQUÉ. Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, la collectivité de Saint-Martin recherche des assistants familiaux pouvant accueillir des mineurs à domicile, de la naissance à l'âge de 18 ans.

Cette profession hautement éducative et valorisante engage le postulant ou la postulante ainsi que sa famille dans un projet de vie généreux aux côtés d'une équipe pluridisciplinaire.

Pour devenir Assistant Familial, il est demandé de remplir les conditions suivantes :

- Présenter les garanties nécessaires pour accueillir des mineurs à domicile dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif,
- Disposer d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent de garantir le bien-être et la sécurité des mineurs(es) accueillis,
- Maîtriser le français à l'oral et à l'écrit.
- Être disponible pour suivre la formation d'assistant familial

Votre dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- Du formulaire de demande complété
- D'un extrait du casier judiciaire n°2 de chaque personne majeure vivant au domicile du candidat.
- Du certificat médical assurant que l'état de santé du candidat lui permet d'accueillir des mineurs.

Le dossier de demande d'agrément doit être adressé au Président du conseil Territorial, monsieur Daniel Gibbs, par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien être déposé auprès de la Cellule d'agrément de la Délégation Solidarité et familles, à la Maison des Solidarités de Concordia, 10 rue Mont Carmel. La demande est instruite par le service de la protection maternelle et infantile (PMI).

Photo d'illustration © DR



L'instruction de la demande d'agrément comporte :

- L'examen du dossier de demande.
- Un ou plusieurs entretiens avec le candidat.
- La vérification que le candidat n'a pas fait l'objet de condamnations pénales incompatibles avec l'exercice de cette profession.

Les entretiens avec le candidat et les visites à son domicile ont pour but de vérifier qu'il réunit toutes les conditions. Si vous estimez réunir toutes les conditions et souhaitez obtenir des informations complémentaires pour accompagner un enfant dans son parcours de vie, la Collectivité de Saint-Martin vous invite à vous renseigner auprès de la Délégation Solidarité et Familles, en contactant le 0590 87 93 22. ■

COMMUNIQUÉ

La Collectivité rejoint le « réseau OBEPINE » pour la détection du SARS-CoV2 dans les eaux usées

Photo d'illustration © DR



Le 17 mars dernier, la Commission européenne a recommandé aux États membres de mettre en place « dès que possible » un système national de surveillance des eaux usées afin de suivre la propagation de la Covid-19, et notamment de ses variants. En France hexagonale, ce suivi est d'actualité avec le « réseau OBEPINE », en pointe sur le sujet. Ce réseau vise à mettre sous surveillance « Covid » plusieurs centaines de stations de traitement des eaux usées.

À Saint-Martin, et parce que la situation sanitaire est la clef de la reprise économique, l'EEASM a rejoint le « réseau OBEPINE » en février 2021, anticipant les recommandations européennes. L'objectif est de disposer, à l'échelle de la Collectivité de Saint-Martin, d'indicateurs de contamination. Cette méthode permet, par rapport aux données cliniques (Tests PCR ou antigéniques réalisés sur la population), d'anticiper de 7 jours environ les tendances épidémiologiques et cela à l'échelle du territoire, mais aussi de détecter la présence d'éventuels « variants ».

Deux échantillons sont prélevés chaque semaine sur les deux stations d'épuration de Saint-Martin (Quartier d'Orléans et Pointe des Canonnières) et permettent de disposer d'une analyse fine tous les 3 à 4 jours, par bassin de population. Cet effort d'investissement sera maintenu le temps de la crise sanitaire. Daniel GIBBS, Président de la Collectivité : « Je tiens à féliciter l'équipe de l'EEASM qui, grâce à ce nouvel outil d'analyses, positionne Saint-Martin dans une démarche exemplaire en terme de recueil de données sanitaires. C'est une première à l'échelle des Antilles. Nous rejoignons ainsi les 200 communes de France intégrées au réseau Obépine. Notre Collectivité, au travers de l'EEASM, renforce les données d'information et d'aide à la décision à disposition des institutions compétentes, favorisant ainsi la prise de mesures adaptées. » ■



ANNONCES LÉGALES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE AU 20/12/2020

Avis est donné de la dissolution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière (SCI)
DENOMINATION : ALBAMA
SIEGE SOCIAL : 63 Lotissement du Pic Paradis, 97150 ST MARTIN
OBJET : Acquisition, gestion, location de tous biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 200 euros
GERANCE : Mr GIMENEZ Alcide, né le 14/01/1975 à SINT MAARTEN (97), français, demeurant 63 Lotissement du Pic Paradis, 97150 ST-MARTIN
LIQUIDATEUR : Mr GIMENEZ Alcide, né le 14/01/1975 à SINT MAARTEN (97), français, demeurant 63 Lotissement du Pic Paradis, 97150 ST-MARTIN
Pour avis,

AVIS DE LIQUIDATION ET RADIATION DE LA SOCIETE AU 31/12/2020

Avis est donné de la radiation d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière (SCI)
DENOMINATION : ALBAMA
SIEGE SOCIAL : 63 Lotissement du Pic Paradis, 97150 ST MARTIN
OBJET : Acquisition, gestion, location de tous biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 200 euros
GERANCE : Mr GIMENEZ Alcide, né le 14/01/1975 à SINT MAARTEN (97), français, demeurant 63 Lotissement du Pic Paradis, 97150 ST-MARTIN
LIQUIDATEUR : Mr GIMENEZ Alcide, né le 14/01/1975 à SINT MAARTEN (97), français, demeurant 63 Lotissement du Pic Paradis, 97150 ST-MARTIN
Pour avis

SCP "Renaud HERBERT et Thierry COLLANGES",
notaires associés.

Siège : 4 rue Charles Height - Concordia,
97150 SAINT-MARTIN.

Bureau annexe permanent : Les Sables,
Saint-Jean, 97133 SAINT-BARTHELEMY.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte de cession de parts en date du 29/03/2021, de la SCCV « ALOES » au capital de 2.000 Euros, dont le siège est à SAINT-MARTIN (97150), les Résidences de la Baie Orientale, lot n° 247, immatriculée R.C.S. BASSE TERRE n° 523 426 757 M. Yves PALMIERI demeurant à SAINT-MARTIN (97150), Lot 6 Résidence Horizon Vert , a démissionné de ses fonctions de co-gérant. En remplacement, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant M. Carlos RODRIGUES MOREIRA demeurant à SAINT-MARTIN (97150), 62 Spring Hills, Concordia. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal : Greffe du Tribunal de Commerce de BASSE TERRE.

POUR AVIS
Maître Thierry COLLANGES

ALU CONCEPTION
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : C/o SAS PHENIX
Carrefour les 4 Chemins - Marigot
97133 SAINT-BARTHELEMY
R.C.S Basse-Terre : 813 030 905

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision du Président en date du 1er avril 2021, il résulte que :
Le siège a été transféré à : Bât. B Lot 12 – CORO SBH – Public – 97133 Saint-Barthélemy, à compter de cette date.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de BASSE-TERRE.

Pour avis,

BODY SOUL ST BARTH
S.A.S. au capital de 6 000 euros
Représentée par 600 actions de 10 euros
Siège social : C/o Brigitte MORTIER –
Grand Cul de Sac
97133 SAINT-BARTHELEMY
R.C.S Basse-Terre : 819 437 310 –
N° de Gestion : 2016 B 233

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de la Présidente du 1er mars 2021, il a été décidé, à compter de ce jour, de nommer en qualité de Directrice Générale pour une durée illimitée Mme Elisa WHITE né le 1er juin 1962 à Massachusetts (USA) demeurant C/o Brigitte Mortier – Grand Cul de Sac – 97133 Saint-Barthélemy.
Mention sera faite au RCS de Basse-Terre.

Pour avis,
La Présidente

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mars 2021 il a été constitué une
Société dénomination sociale :
CARAIBES HABITAT BATIMENT
Siège social : N° 6 rue RCF Fleming Concordia 97150 SAINT MARTIN
Forme : S A S
Objet : la construction, la rénovation, la conception, l'équipement et l'aménagement de
Tout immeuble
Gérance : MR JEAN BAPTISTE Johnny 6 rue RCF Fleming Concordia 97150 SAINT MARTIN
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASSE-TERRE

RICOUR-BRUNIER
Notaire & Associés
58 Rue de la Paix, Gustavia
97133 SAINT-BARTHELEMY
05.90.52.92.83
ricour-brunier@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Marie-Pierre ANDREANI, Notaire à SAINT-BARTHELEMY (97133) le 31 mars 2021, il a été constaté la cession de fonds de commerce suivante :
CEDANT : SABLE SHOW ST BARTH, S.A.R.L. au capital de 29 000 €, dont le siège social est à SAINT-BARTHELEMY (97133), Saint-Jean, Les Jardins de Saint-Jean N°6, immatriculée au RCS de BASSE-TERRE sous le n° 802 815 423.
CESSIONNAIRE : VICTORIA, S.A.S. au capital de 1 000 €, dont le siège social est à SAINT-BARTHELEMY (97133), Lieu-dit Flamands, immatriculée au RCS de BASSE-TERRE sous le n° 819 821 257.
FONDS CEDE : Fonds de commerce de vente de prêt-à-porter féminin, masculin et enfants, maroquinerie, accessoires de mode, chaussures, bijoux et accessoires fantaisies, souvenirs et accessoires de plage, connu sous le nom commercial « SABLE SHOW », exploité sis à SAINT-BARTHELEMY (97133), Résidence Les Jardins de Saint-Jean, Lot 36, Lieu-dit Saint-Jean.
PROPRIETE ET JOUISSANCE : Le cessionnaire a eu la propriété et la jouissance au jour de la signature de l'acte susvisé, soit le 31 mars 2021.
PRIX : cent soixante-cinq mille euros (165 000,00 eur).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix (10) jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office notarial susvisé où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le Notaire.

CHARPENTE TOIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : Louna Case – Petit Cul de Sac
97133 Saint-Barthélemy

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CHARPENTE TOIT
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège Social : Louna Case – Petit Cul de Sac – 97133 Saint-Barthélemy
Objet Social :
La Société a pour objet à Saint-Barthélemy, et plus généralement, en France et à l'étranger, directement ou indirectement ;
- La réalisation de tous travaux de menuiserie, de charpente, de couverture ou autres,
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Président : Stéphane RIVIERE demeurant Louna Case – Petit Cul de Sac – 97133 Saint-Barthélemy
Immatriculation : au RCS de Basse-Terre.

Pour avis,

Infos PC ou PRV : 2021RJ0043 - La SAS EMERAUDE LES BAINS
Infos entreprise : 2021NI00075 - EMERAUDE LES BAINS - RCS BASSE-TERRE 819 945 700
Code eve pro : 1RJNI en date du : 22/03/2021
Date de l'envoi : 22/03/2021 - Annonce de type : Création
Activité premier établissement : Conception, réalisation et implantation de centres de thalassothérapie-Spa, de centres thermaux et de balnéothérapie Les services et produits de soin, de beauté liés à la remise en forme et au bien-être et à la santé, la nutrition, et toutes opérations s'y rattachant.
Texte du jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur Selarl Ajassociés Prise en la Personne de Me Alain Miroite rue Pierre Chalon l'Houézel Dampierre 97190 Le Gosier, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Maître Dumoulin Marie-Agnès 7 rue du Morne Ninine la Marina 97190 Le Gosier. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Avis
F S A
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 200 000 euros

Siège social : 5 rue Robert David Anse Marcel
97150 Saint-Martin
422 004 937 - RCS Basse Terre

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions en date du 15.03.2021, les associés ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital : Le capital social reste fixé 200 000 euros, il est divisé en 100 actions de 2 000 euros chacune entièrement libérées.
Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée / Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
Administration : Les fonctions de Gérant exercées par M. François SUIRE, demeurant « Bel Air » 85150 Saint Mathurin prennent fin le 15.03.2021. Les associés nomment en qualité de Président de la Société sans limitation de durée M. François SUIRE, demeurant « Bel Air » 85150 Saint Mathurin et en qualité de Directeur Général sans limitation de durée M. Thibault SUIRE demeurant au 52 N rue de la Bastille 44000 NANTES avec effet le 15.03.2021
Admission aux assemblées, droit de vote, agrément : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose

autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont librement cessibles entre associés et soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des droits de vote dans tous les autres cas.

Mention sera faite au RCS BASSE TERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 Mars 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : FOOD COURT SAINT-BARTH
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : Chez SCI DREAMLAND, Morne Tourterelle, Saint Jean 97133 SAINT BARTHELEMY
OBJET : Traiteur; Préparation et vente de plats à livrer et à emporter; La vente de boissons à livrer et à emporter; Achat, vente et distribution de tout produit et article notamment alimentaire.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 des statuts.
PRESIDENT : Mr Nicolas FAVREAU, demeurant Morne Tourterelle, Saint Jean 97133 SAINT BARTHELEMY,
DIRECTEUR GENERAL : Mr Loïc LENOIR, demeurant Petite Saline 97133 SAINT BARTHELEMY
IMMATRICULATION : au RCS de BASSE TERRE.
Pour avis,

Infos PC ou PRV : 2021RJ0038 -
La SARL HOSPITALITY OF THE CARIBBEAN
Infos entreprise : 2021NI00072 -
HOSPITALITY OF THE CARIBBEAN –
RCS BASSE-TERRE 491 850 251

Code eve pro : 1RJNI en date du : 18/03/2021
Date de l'envoi : 18/03/2021 -
Annonce de type : Création
Activité premier établissement : Hôtels et hébergement similaire
Texte du jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Maître Dumoulin Marie-Agnès 7 rue du Morne Ninine la Marina 97190 Le Gosier. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

HR CARIBBEAN SAS
au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez Ideali
108 résidence Les Amandiers, 97150 ST MARTIN
878 274 968 RCS BASSE TERRE

Aux termes d'une décision en date du 18/03/2021, la Présidente de la SAS HR CARIBBEAN, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social de Chez Ideali, 108 résidence Les Amandiers, 97150 ST MARTIN au Aéroport de St Martin Grand Case, Route de l'Espérance 97150 ST MARTIN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

RCS BASSE-TERRE 879 886 406
Your Project Solution SASU au capital de 1000€
Lot 145-146 Spring, rue Tah Bloudy, Résidence SAONA II, n°30, 97150 Saint-Martin
Par AG du 02.04.2021 Transfert du siège social au 136 rue Lady Fish, Sandy Ground, 97150 Saint-Martin



ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME: Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION: ICE CREAM BOAT
SIEGE SOCIAL : 3 impasse Nina Duverly, résidence Serenoa appartement 106, Cul de sac 97150 Saint Martin
OBJET: commercialisation de produits alimentaires, débit de boissons
DURÉE: 99 ans
CAPITAL: 800 €
GERANTS:
 Monsieur Jonathan Gérard James Grelet, né le 24/01/1983 à Montargis (45), de nationalité française
 Madame Cécilia Poisson, née le 07/12/1987 à Morlaix (29), de nationalité française
 demeurant 3 impasse Nina Duverly, résidence Serenoa appartement 106, Cul de Sac 97150 Saint Martin
IMMATRICULATION: au RCS de Basse Terre.

Pour avis,

AVIS DE MODIFICATION

KENBE
 Société par actions simplifiée
 Au capital de 10 000 euros
Siège social : LOT N5 CENTRE COMMERCIAL MONT VERNON
 MONT VERNON, 97150 SAINT MARTIN
 880 671 607 RCS BASSE TERRE

Aux termes d'une décision en date du 05 mars 2021, les Associés ont décidés :
 - de transférer le siège social du LOT N5 CENTRE COMMERCIAL MONT VERNON, 97150 SAINT MARTIN au 3, rue Notre-Dame de Bon Secours - 60200 COMPIEGNE. En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts.
 - de changer à compter de ce jour la dénomination sociale de la société. La dénomination sociale devient à compter de ce jour KT2S. En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts.
 Mention au RCS de Basse Terre et de Compiègne
 Le président

Infos PC ou PRV : 2021RJ0027 -
 La Société SXM CARAIBES INDUSTRIE
 Infos entreprise : 2021NI00052 - SXM CARAIBES INDUSTRIE - RCS BASSE-TERRE 837 611 656

Code eve pro : 1LJNI en date du : 18/03/2021
 Date de l'envoi : 18/03/2021 - Annonce de type : Création
 Activité premier établissement : VRD - GENIE CIVIL
 Texte du jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Dumoulin Marie-Agnès 7 rue du Morne Ninine la Marina 97190 Le Gosier.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
DENOMINATION : MAFIA ROCK
SIEGE SOCIAL : C/O SEMAVIC, Piazza Orient Baie, Lot n°12, Parc de la Baie Orientale, Avenue des Plages, 97150 ST MARTIN
OBJET : achat, vente, import, export, en gros ou au détail de vêtements, accessoires, bijoux fantaisie, chaussures pour hommes, femmes et enfants, articles de décoration
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : Mme SASTRE Clarisse épouse LEMONNYER-CAVIGNAC
 Née le 29/10/1979 à REIMS (51)
 Demeurant Résidence Anthurium, Villa 6, Rue de l'escale, OYSTER POND, 97150 SAINT MARTIN
 Mariée,
 De nationalité française
 Pour avis

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAJO. Société Civile Immobilière
 au capital de 2 000,00 euros
Siège social : Lot 2 - 5 Lot Les Jardins d'Orient Bay 97150 SAINT MARTIN Transféré C/O COB - Immeuble Centre d'Affaires - 17 Rue Frédérick Arrondell - Hameau du Pont 97150 SAINT MARTIN. RCS BASSE TERRE 507.949.824

Suivant décisions de la gérante en date du 10 octobre 2019, le siège social a été transféré, à compter du 10 octobre 2019, du Lot 2 - 5 Lot Les Jardins d'Orient Bay 97150 SAINT MARTIN à C/O COB - Immeuble Centre d'Affaires - 17 Rue Frédérick Arrondell - Hameau du Pont 97150 SAINT MARTIN.

En conséquence, l'article « SIEGE » des statuts a été modifié comme suit :
 Article - SIEGE (Nouvelle mention)
 Le siège social est fixé : C/O COB - Immeuble Centre d'Affaires - 17 Rue Frédérick Arrondell - Hameau du Pont 97150 SAINT MARTIN

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.
 Dépôt légal au RCS de BASSE TERRE.

Pour avis, la gérance

OFFICE NOTARIAL Maître Michel CIFFRÉO
 Angle des rues Samuel Fahlberg
 et Jeanne d'Arc - Gustavia
 97133 SAINT-BARTHELEMY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Michel CIFFRÉO, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «SIMORRE Alain et CIFFRÉO Michel, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à SAINT-BARTHELEMY (Antilles-Françaises) Angle des rues Samuel Fahlberg et Jeanne d'Arc , le 30 mars 2021 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition par voie d'achat, d'apport ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers, de titres de sociétés à objet immobilier, la construction de tous immeubles de toutes destinations et usages, la gestion, l'administration par bail ou autrement, le commissionnement et la vente, en totalité ou par fractions, desdits immeubles. Le conseil, l'expertise et les diagnostics en matière immobilière.
Dénomination : MILOU
Siège social : SAINT-BARTHELEMY (97133), lieu-dit "Marigot" Lotissement de la pointe Milou.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : 1.000,00 EUR
 L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : Monsieur Stéphane NOVICK, demeurant à PARIS (75016), 37, rue pergolèse, né à DIEPPE(76200), le 23 septembre 1976..
 La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASSE-TERRE
 Pour avis
 Le notaire.

MKL ST BARTH
 Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
 au capital de 1 000 Euros
Siège social situé 65 rue de la paix, Gustavia 97133 SAINT BARTHELEMY
 RCS BASSE TERRE 827 877 093

AVIS DE PUBLICATION

Suite à l'assemblée générale en date du 31 mars 2021, la collectivité des actionnaires a, à compter de cette date, décidé le transfert de siège social à l'adresse suivante à compter de ce jour : Les Jardins de Saint Jean, Lot A04, Saint Jean 97133 Saint Barthélemy.

POUR AVIS

O AGENCY
 S.A.S. au capital de 1 000 euros
 Représentée par 100 actions à 10 euros
Siège social : Appartement D4 – Res Le Colony Club 97133 SAINT-BARTHELEMY
 R.C.S Basse-Terre : 882 471 568

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 26.03.21 la collectivité des associés de la société a pris acte :
 - de la nomination de Mme Olivia JUNIERES en qualité de Présidente pour une durée illimitée en remplacement de M. Peter BENSEAU démissionnaire à compter du même jour.
 - du transfert de siège de la société désormais établi : C/o SBH DOM – Carrefour les 4 Chemins – Marigot – 97133 Saint-Barthélemy.
 Les articles 4 et 36 s'en trouvent ainsi modifiés.
 Mention sera faite au RCS de BASSE-TERRE.

Pour avis, la Présidence

Infos PC ou PRV : 2020RJ0035 -
 La Société PROTECTION SECURITE PRIVE SXM
 Infos entreprise : 2020NI00083 -
 PROTECTION SECURITE PRIVE SXM –
 RCS BASSE-TERRE 800 200 792

Code eve pro : 1LJNI en date du : 26/03/2021
 Date de l'envoi : 26/03/2021 -
 Annonce de type : Création
 Activité premier établissement : Gardiennage, la sécurité des biens et des personnes, le transport de fonds, la gestion de personnel d'intervention, les inspections de filtrage et de sûreté de bagages ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet ou a tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement - la vente,
 Texte du jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Dumoulin Marie-Agnès 7 rue du Morne Ninine la Marina 97190 Le Gosier.

SASE EURL
 au capital de 4 500 euros
Siège social : Lot 13 Les Portes de St Martin Bellevue
 97150 ST MARTIN
 522 123 728 RCS BASSE TERRE

Aux termes d'une décision en date du 18/03/2021, l'associé unique a décidé :
 - de transférer le siège social du Lot 13 Les Portes de St Martin, Bellevue, 97150 ST MARTIN au 26-28 rue de la République, Les Terrasses de Mathilde, 97150 ST MARTIN à compter du 18/03/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
 La Gérance

Suivant un acte sous seing privée en date du 26/03/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI ELYA
Siège social : 6 RUE DU PRESIDENT KENNEDY - IMMEUBLE L'ESCALE- MARINA ROYALE -MARIGOT 97150 SAINT MARTIN
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers
Capital : 5000€ **Durée :** 99 ans **Gérant:** Madame DELILLE Laurence épouse KHELIFI 26 Immeuble Poséidon Résidence Marine 2 – BAIE NETTLE 97150 SAINT MARTIN
 Cession de parts sociales: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou des descendants du cédant. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
 Immatriculation au RCS de Basse Terre

Établissement Portuaire de Saint Martin (978)
Port de Galisbay Bienvenue
Baie de la Potence
97067 Saint Martin Cedex

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Organisme acheteur : ETS PORTUAIRE DE ST MARTIN
 Contact : Albéric ELLIS, Port de Galisbay Bienvenue Baie de la Potence, 97067 Saint Martin Cedex, FRANCE.
 Tél. +33 590875906.Fax +33 590878777.
 Courriel : aellis@portdemarigot.com. URL : https://www.portdemarigot.com
 Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Objet du marché : Réalisation de travaux relatifs à la rénovation des prises frigorifiques du Port de Galisbay

Type de marché : Travaux : Exécution
 Lieu principal d'exécution : SAINT MARTIN 97150 SAINT MARTIN
 Classification CPV : 4531200
 Quantité ou étendue du marché : Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles :
 - Tranche ferme : Rénovation des prises frigorifiques
 - Tranche optionnelle n°01 : Ajout de 4 prises frigorifiques supplémentaires.
 - Tranche optionnelle n°02 : Mise en place d'un groupe électrogène fixe.
 Durée du marché ou délai d'exécution : 8 mois.
 Durée de validité des offres : 90 mois
Type de procédure : Procédure adaptée
 Date prévisionnelle de commencement des travaux : 17 mai 2021
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
 Date limite de réception des offres : Mardi 27 avril 2021 - 17:00
 Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.
 Avis de marché BOAMP n° : 21-45961 (envoyé le 06 avril 2021).

LePélican

est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi qu'en Guadeloupe

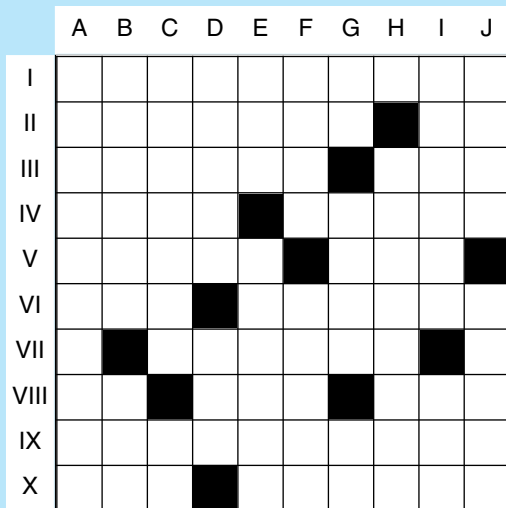
Arrêté N° 2020-213/PREF/SG/BRAGE du 17 décembre 2020
 Diffusion des annonces judiciaires et légales sur Saint-Martin (sur la version papier et sur le site internet www.lepelican-journal.com)

Arrêté N° 2020-212/PREF/SG/BRAGE du 17 décembre 2020
 Diffusion des annonces judiciaires et légales sur Saint-Barthélemy (sur la version papier et sur le site internet www.lepelican-journal.com)

Arrêté N° SG/DLC/ BRGE du 10 décembre 2020
 Diffusion des annonces judiciaires et légales sur la Guadeloupe (sur le site internet www.lepelican-journal.com)

Pour toute information, contactez-nous au 0590 52 21 45 ou par mail à accueil.lepelican@gmail.com

mots croisés



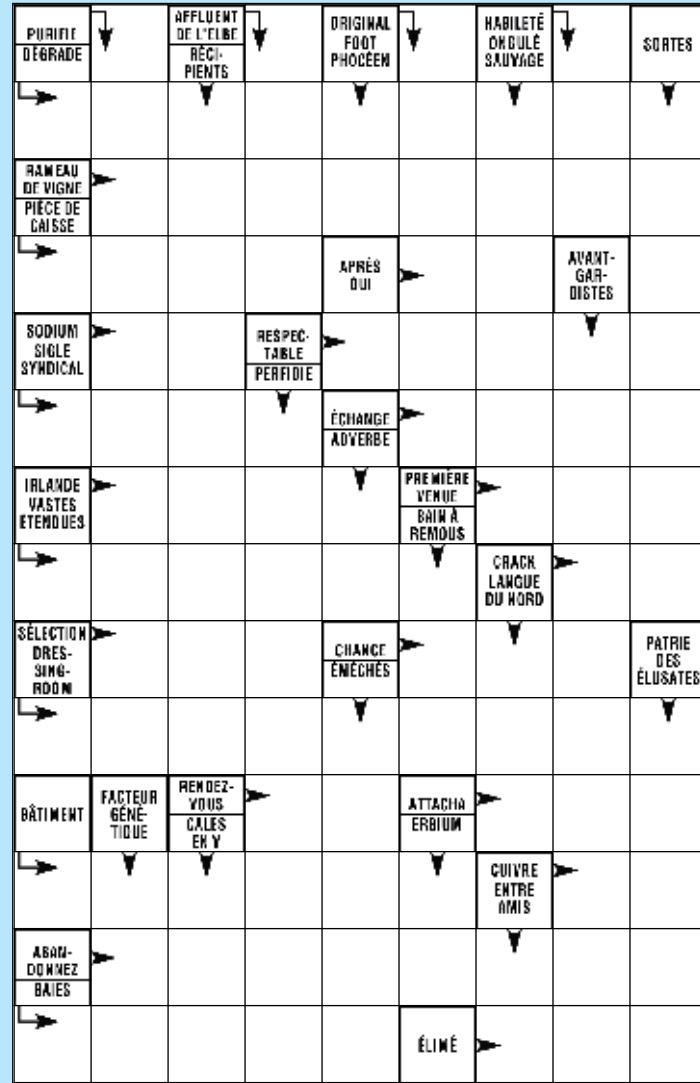
Horizontalement

I. Activité relaxante. **II.** Relatif à l'élevage d'oiseaux. Genre théâtral. **III.** Attaché. Influé. **IV.** Ville du Yémen. Son marchand peut vous endormir. **V.** Divinité marine. Large tranche de temps. **VI.** Fleuve marocain. Couche de terrain. **VII.** Matières colorantes. **VIII.** Confiré à fruits rouges. Démonstratif. Ancien territoire français. **IX.** Empaillé. **X.** Ancienne pièce. Parfumés.

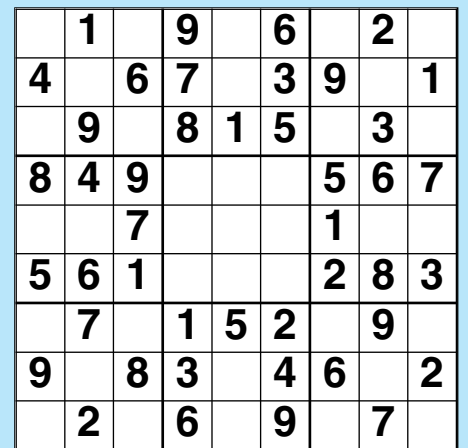
Verticalement

A. Brigands. **B.** Préparer la citrouille pour Halloween. Elle mène une action contre la faim. **C.** Encaissas. Personnel familial. **D.** Image pieuse. Bouclier. **E.** De bonne heure. Eut confiance. **F.** Ville du Gard. Véritable force de la nature. **G.** Règle. Ventila. Mesure chinoise. **H.** Frottait jusqu'à l'usure. **I.** Morceau de bœuf. Audacieux. **J.** Inonde. Génies de l'air.

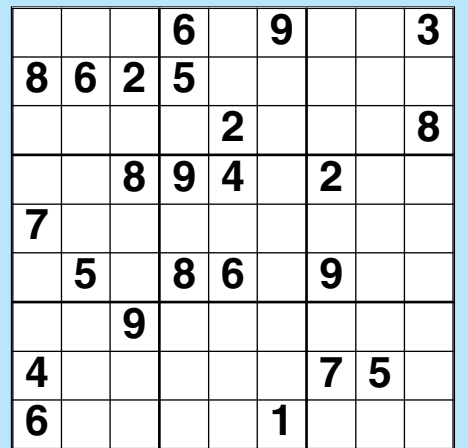
motsfléchés



sudokufacile

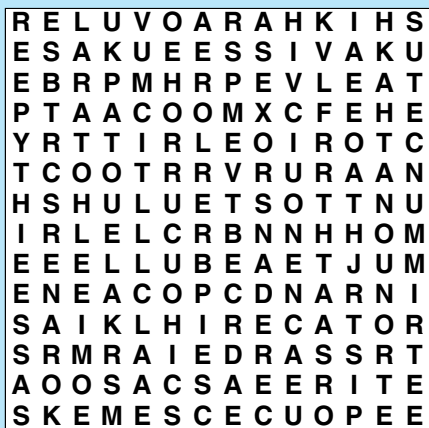


sudoku



motmystère

Rayez dans la grille les mots de la liste pour découvrir le MOT MYSTÈRE dont voici la définition :

FAIT VIBRER LE PAVILLON (6 lettres)

ALCÔVE
BANASTE
BATTURE
BULLE
CAKE
CANTATE
CARCAJO
CATHÈDRI
CHÉLOÏDE
CLAIR
ÉCRAN
ÉTIRÉ
ÉTRON
IMMUN

KÉFIR
KORA
LOTTE
LUREX
MATCH
MORS
OVULER
PHASE
POUCE
PYTHIE
RAIRE
RÉALISÉ
ROTACÉ
SARDE

SARIN
SASSÉ
SHIKHARA
SOTCH
SPORTULE
SUREAU
THORON
TRAPU
TROT
TRUCK
UKASE
VERMOUTH
VISSÉ

quiz

1 - En quelle année la chaîne France 4 a-t-elle été créée ?

- A.** en 1999
B. en 2001
C. en 2004
D. en 2005

2 - Qui chantait « La faute à Voltaire, la faute à Rousseau »?

- A.** Cosette
B. Gavroche
C. Manon Lescaut
D. Diderot

3 - Quelle est la hauteur du mont Ventoux ?

- A.** 1 123 mètres
B. 1 911 mètres
C. 2 303 mètres
D. 3 245 mètres

4 - Où Amélie Nothomb est-elle née ?

- A.** en Pologne
B. en France
C. en Belgique
D. au Japon

5 - Qui empêcha la destruction de Paris ordonnée par Hitler pendant la Seconde Guerre mondiale ?

- A.** Dietrich von Choltitz
B. Le général Leclerc
C. Charles de Gaulle
D. Winston Churchill

6 - En Égypte, pour combien d'années le président de la République est-il élu ?

- A. 4 ans**
B. 6 ans
C. 10 ans
D. à vie

1. **Réponse D :** France 4, la chaîne de télévision dédiée au spectacle, a été créée en 2005.

2. **Réponse B :** Gavroche, le personnage des *Misérables* de Victor Hugo, est mort sur les barricades de l'insurrection de 1832 en chantant « La faute à Voltaire, la faute à Rousseau ».

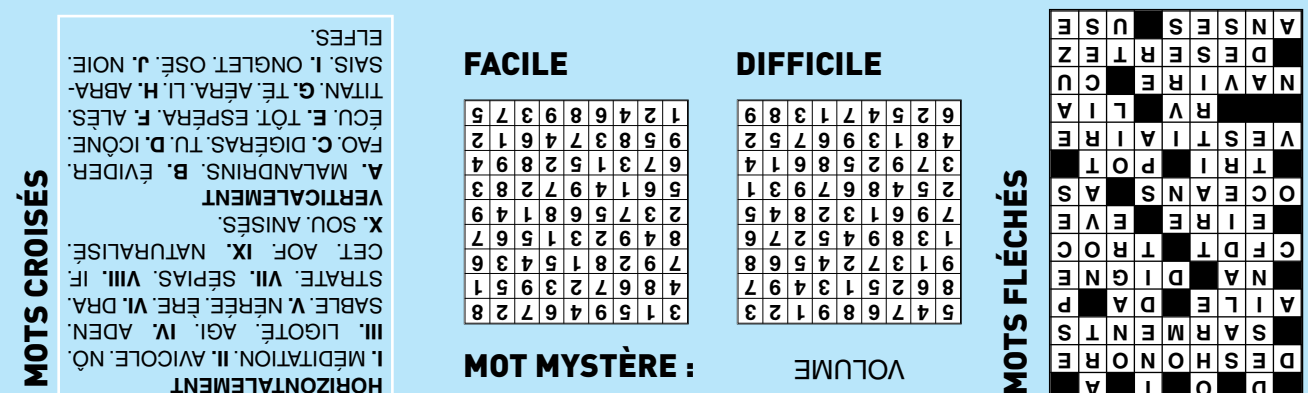
3. **Réponse B :** Le mont Ventoux culmine à 1 911 mètres d'altitude.

4. **Réponse C :** L'écrivain belge de langue française est né le 9 juillet 1966 à Etterbeek, Bruxelles en Belgique.

5. **Réponse A :** Hitler avait donné l'ordre de réduire Paris en cendres en cas de défaite. Le général von Choltitz, commandant la garnison allemande de la capitale française en 1944, a éludé l'ordre du dictateur.

6. **Réponse A :** Selon la Constitution de 2014, le président de la République arabe d'Egypte est élu au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans. Il est rééligible une fois.

solutions





suggestion de présentation

la recette

Crème d'asperges en verrines

 **TEMPS TOTAL : 30min** Difficulté 
 **Prép. 15min**  **Cuisson 15min**  **4 pers.**

INGRÉDIENTS

- pavot
- sel
- 500 g d'asperges
- 250 g de mascarpone
- 1 pot d'oeufs de lump
- 1 oeuf
- poivre

PRÉPARATION

1. Cuire les asperges si elles sont fraîches.
2. Faire cuire un oeuf dur.
3. Pendant ce temps, mixer les asperges (en boîte) avec le mascarpone puis y incorporer l'oeuf.
4. Bien mixer.
5. Mettre le sel, le poivre et les graines de pavot.
6. Remplir les verrines et décorer en déposant sur le dessus une demi-cuillère à café d'oeuf de lump.
7. Bon appétit !

NUMÉROS UTILES



URGENCES

HÔPITAL 05 90 52 25 25

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAUVETAGE/MER 196

SNSM URGENCE 196

POLICE TERRITORIALE

0590 29 56 22

0590 29 56 23

POLICE AUX FRONTIÈRES

05 90 87 57 13

ADMINISTRATIONS

& SERVICES

COLLECTIVITÉ 05 90 87 50 04

PÔLE EMPLOI 39 49

ARS (EX DSDS) 05 90 27 90 88

DÉCHÉTERIE 05 90 87 38 67

PRÉFECTURE 05 90 52 30 50

CCISM 05 90 27 91 51

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 05 90 29 06 26

INSPECTION DU TRAVAIL

0590 44 81 59

RÉSERVE NATURELLE

05 90 29 09 72

DIVERS

AFFAIRES MARITIMES

05 90 87 96 09

“ Sans le soutien supplémentaire généré par ce flux dans l'asthénosphère, certaines parties de l'Amérique centrale seraient toujours en dessous du niveau de la mer. Les océans Atlantique et Pacifique seraient ainsi connectés sans avoir besoin du canal de Panama.

Lorenzo Colli, professeur, assistant en géophysique.

Des chercheurs de la Faculté des sciences naturelles et mathématiques de l'UH ont trouvé une "rivière de roches" chaude qui coule de l'océan Pacifique à travers une porte d'entrée au-dessous de l'Amérique centrale et au milieu de la mer des Caraïbes.



Édité par
EURL le Pélican Messenger
Direction Administration - Publicité
1/2/3/4 Centre d'Affaires Llobrégat
Concordia - 97150 Saint-Martin
Téléphone : 05 90 52 21 45
accueil.lepelicant@gmail.com
www.lepelicant-journal.com

Gérante et directrice de publication :

Florence Gurrieri

Rédaction :

Karim Rosaz,

Grégory Rohard

Agathe Mathieu

Service commercial :

Tania Portas

Annonces légales et Abonnements :

Florence Gurrieri

Assistante administrative et commerciale : Nina Caro

Conception, Mise en page :

Guilhem Fournier

Dépôt légal à chaque parution

ISSN : 1767 5219

Imprimeur : The Daily Herald

Philipsburg, Sint Maarten

Tirage : 1 000 exemplaires

n° de CPPAP : 0421 C 84869

Toute reproduction ou utilisation des textes, images, annonces ou publicités publiés dans Le Pélican est interdite sans notre autorisation écrite.

Horaires des bateaux VOYAGER

0590 87 10 68
voy12.com

Mercredi 7 avril	• 7h25 & 16h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 8h50 & 18h15 : St Martin Marigot => St Barth
Jeudi 8 avril	• 7h25 & 17h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 8h50 & 18h55 : St Martin Marigot => St Barth
Vendredi 9 avril	• 7h25 & 10h15 & 17h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 8h50 & 16h00 & 18h55 : St Martin Marigot => St Barth
Samedi 10 avril	• 7h25 & 10h15 & 17h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 8h50 & 16h00 & 18h55 : St Martin Marigot => St Barth
Dimanche 11 avril	• 10h15 & 17h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 16h00 & 18h55 : St Martin Marigot => St Barth
Lundi 12 avril	• 7h25 & 10h15 & 17h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 8h50 & 16h & 18h55 : St Martin Marigot => St Barth
Mardi 13 avril	• 7h25 & 16h30 : St Barth => St Martin Marigot
	• 8h50 & 18h55 : St Martin Marigot => St Barth

Les ponts

SANDY GROUND

Trafic Entrant :

Lundi et Jeudi) 9h

Trafic Sortant :

Mardi et Vendredi : 17h

SIMPSON BAY

Trafic Entrant :

09h30 / 11h30 / 15h / 17h

Trafic Sortant :

08h30 / 10h30 / 16h

CAUSEWAY BRIDGE

Trafic Entrant / Sortant

8h / 10h / 15h30

votre horoscope



BÉLIER 21 mars - 21 avril

Depuis quelque temps vous vous désintéressez complètement des questions financières. Depuis quand n'avez-vous pas jeté un oeil sur votre compte en banque ?



TAUREAU 22 avril - 21 mai

Placé sous la protection du soleil, vous rayonnez. Ascendant lion, vous êtes le Phénix des hôtes de ces bois. Vous possédez en vous l'extraordinaire faculté de vous régénérer.



GÉMEAUX 22 mai - 21 juin

Uranus incite les natifs de votre signe à être plus vigilant sur le plan professionnel. Même si vous pensez mener correctement vos missions, il se peut que vous ayez laissé passer une erreur.



CANCER 22 juin - 22 juillet

Vous avez compris que dans la communication réside le ciment d'un foyer. Avec votre conjoint, vous parvenez toujours à trouver une solution aux problèmes de votre famille.



LION 23 juillet - 22 août

Parfois, un déclic est nécessaire pour que la motivation revienne comme par magie. Vous naviguez dans l'obscurité quand une lumière est apparue.



VIERGE 23 août - 22 septembre

Lors de votre entraînement de sport de combat, vous avez échappé à une sérieuse fracture... du sourcil droit. Votre bonne étoile a su vous avertir de ne pas vous défier à cet adversaire.



BALANCE 23 sept. - 22 octobre

Uranus incite les natifs de votre signe à être plus vigilant sur le plan professionnel. Même si vous pensez mener correctement vos missions, il se peut que vous ayez laissé passer une erreur.



SCORPION 23 octobre - 22 nov.

L'influence de Jupiter vous pousse à faire preuve de gourmandise. Il n'y a rien de mal à être épicurien. Vous aimez les bonnes tables, les vins d'exceptions, les whiskys de luxe.



SAGITTAIRE 23 nov. - 21 déc.

Un temps pour tout : pour travailler, s'amuser et surtout pour se reposer. Vous avez tendance à tout mélanger au sein de votre organisme.



CAPRICORNE 22 déc. - 20 janv.

Aujourd'hui c'est le moment idéal pour prendre le taureau par les cornes et vous lancer dans une explication que vous repoussiez depuis longtemps par peur des conséquences.



VERSEAU 21 janvier - 19 février

Des semaines que vous n'avez pris de pause déjeuner digne de ce nom. Des mois que vous n'avez pas pu profiter d'un week-end complet en famille.



POISSONS 20 février - 20 mars

Votre journée de travail se passera bien que vous soyez au bureau, sur un chantier ou dans votre atelier. Vous aurez de bonnes idées et vous êtes motivé.



réseauX

N°1 aux Antilles-Guyane.

#4GXperience

**Vous rapprocher
de l'essentiel**



Selon les résultats de la campagne de mesures des services mobiles outre-mer, publiée par l'ARCEP le 11 mars 2021.
Sur les réseaux mobiles, Orange arrive 1er ou 1er ex-æquo sur 22 critères sur 22 en Guadeloupe, 22 critères sur 22 en Martinique, 21 critères sur 22 en Guyane, 20 critères sur 22 à St Martin, 22 critères sur 22 à St Barthélemy. Données disponibles en open data sur le site data.gouv.fr. et sur mon.reseaumobile.fr. Plus d'information sur [orangecaraibe.com](https://www.orangecaraibe.com)
03/21 © Orange Caraïbe - S.A au capital de 5 360 000€ - Siège social : 1 Avenue Nelson Mandela 94110 Arcueil - 379 984 891 RCS Créteil.